

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 Avril 2023

Convocation du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 3 avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, en séance publique, à la mairie sous la présidence de Monsieur Marcel FERRARI, Maire.

Présents : Jacques HENRIOT, Brigitte IANNUZZI, Michel BANCELIN, Jean-Christophe POZO, Olivier DESSAINJEAN, Jean-Marie PELTIER, Monique BASSET, Frank BRUNET-DUNAND, Emmanuelle GUIGUET-BOULOGNE, Raphaël MARTIN, Colette MONTET, Geneviève PETIT, Anne-Sophie VENIEN .

Secrétaire de séance : Marie-Agnès ROISSARD

Rédactrice : Monique BASSET

Ordre du jour :

- Vote du taux taxe habitation pour logements vacants et résidences secondaires
- Avenant à la convention avec CDG sur dossier retraite
- Convention avec Grand Chambéry pour la gestion des poteaux d'incendie
- Questions diverses

Vote du taux taxe habitation pour logements vacants et résidences secondaires

Le taux de la taxe d'habitation pour logements vacants et résidences secondaires augmentera de 4 %, passant ainsi de 8,34 % à 8,67 %.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la hausse de cette taxe.

Avenant à la convention avec CDG sur dossier retraite

Un avenant à la convention avec le Centre de Gestion sur le dossier retraite est soumis au Conseil Municipal pour recalculer les droits à la retraite de certains agents municipaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant à cette convention.

Convention avec Grand Chambéry pour la gestion des poteaux d'incendie

Une convention, valable 2 ans, établit que Grand Chambéry s'occupe de la gestion des 35 poteaux d'incendie de la commune, à hauteur de 35 € par poteaux.

Le Conseil approuve la convention :

Votants : 13 Pour = 10 Contre = 1 Abstentions = 2

Questions diverses

Ouverture du Chemin de l'Epine pour essai voiture

Le Conseil Municipal s'oppose à ce que le chemin de l'Epine soit accessible à des essais de conduite automobile.

Votants : 13 Pour = 5 Contre = 8 Abstentions = 0

Labellisation AOC Bois de Chartreuse

Sur 273 hectares de bois de nos parcelles, 183 hectares sont labellisés AOC Bois de Chartreuse (conditions requises : une habilitation des opérateurs, un suivi rigoureux des conditions de production et un contrôle de la traçabilité des produits finis, et ainsi préserver l'emploi et le savoir-faire local).

Sentier GR 9

Le Club Alpin Français s'engage pour 4 ans, à entretenir le chemin, signaler les arbres dangereux, sensibiliser leurs adhérents.

La mairie s'engage à remplacer 2 poteaux signalétiques qui ont disparu.